

COMMUNIQUÉ

LE CABINET AUGUST DEBOUZY A ACCOMPAGNÉ SARP, FILIALE DE VEOLIA, DANS L'ACQUISITION D'OSIS, FILIALE DU GROUPE SUEZ

Private Equity Droit public et commande publique Droit de l'environnement Droit européen Immobilier et Construction Corporate - M&A | 21/05/21 | Vincent Brenot Jérôme Brosset Coralie Foucault Guillaume Potin

Le cabinet August Debouzy a accompagné SARP, filiale de Veolia, dans l'acquisition de Suez RV OSIS (OSIS), filiale du groupe Suez spécialisée dans l'assainissement et la maintenance industrielle. L'acquisition d'OSIS intervient après le feu vert sous conditions, donné le 28 avril 2021, par l'Autorité de la concurrence. Les deux entités étaient entrées en négociations exclusives en août 2020.

Grâce à cette acquisition, Veolia se positionne comme un acteur de premier plan de l'assainissement et de la maintenance industrielle sur le territoire français.

L'opération donne naissance à un ensemble représentant environ 750 millions d'euros de chiffres d'affaires et 6 700 collaborateurs. Elle s'inscrit dans la stratégie de croissance de Veolia, grâce à la complémentarité des offres de SARP et d'OSIS. Ce rapprochement va permettre à la nouvelle entité de développer de nouveaux services à haute valeur ajoutée pour ses clients du secteur public, tertiaire et industriel, sur l'ensemble du territoire français.

Dans le cadre de cette opération, SARP s'est engagée à céder 8 agences d'OSIS, situées essentiellement en Île-de-France, écartant ainsi toute préoccupation relative au respect du droit de la concurrence.

L'équipe d'**August Debouzy** était représentée par Jérôme Brosset (Associé), Gwendoline Hong Tuan Ha (collaborateur senior), Coralie Foucault (collaborateur) sur les aspects corporate/M&A, Vincent Brenot (Associé) et Guillaume Potin (collaborateur) sur les aspects droit public.
